



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°27/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUN 2019

Préfecture de la Martinique
Contrôle de légalité
RECULE

05 JUL. 2019

Date de convocation :
Le 24 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 11
Procurations 2
Absents 12
Excusés 8

En cours de Séance :

Présents 11
Procurations 2
Absents 12
Excusés 8

la L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

Conseillers municipaux : Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, M. COURTINARD Jean-Marc, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. PETIT Claude-Henri, BASTE Mathurin (procuration à M. JEANNE-ROSE Romuald), M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, M. SOLBIAC Honoré, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme AGEE Marie-Claire Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier).

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à treize heures trente minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Jocelyne MARIE-JOSEPH presentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**DENOMINATION DU CASE DE GONDEAU
CASE « EMMANUEL PALIX »**

Le maire expose :

Depuis la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions, la dénomination des rues, des places publiques et des édifices publics appartient au conseil municipal en tant qu'il règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Toutefois, cette dénomination suppose de dégager des éléments d'argumentation à l'appui du choix proposé à la décision du conseil municipal.

Dans cette optique, Emmanuel PALIX, en tant que citoyen et ancien Conseiller Municipal de Saint-Joseph, a su montrer son dévouement à sa commune et sa grande disponibilité pour ses concitoyens de GONDEAU.

Très tôt, il s'engagea dans le mouvement associatif, au service de son quartier, sa population et sa commune.

Son sens de l'intérêt général trouva à s'exprimer, chaque fois que l'occasion lui était donnée, soit en sa qualité d' élu de proximité, soit au sein du mouvement associatif.

En conséquence, et eu égard aux éléments exposés ci-dessus, je vous propose de décider que le CASE de GONDEAU prendra le nom de CASE Emmanuel PALIX. En cas d'accord, cette dénomination se concrétisera par une cérémonie d'inauguration dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la dénomination « Emmanuel PALIX » et d'AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant afin d'assurer l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 juin 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
Publié le



Pour le Maire,
et par délégation
le Maire adjoint

Jeanette GRAMER
Jeanette GRAMER